

FICHE DESCRIPTIVE DE MARCHE

EDF / EPR2 GRAVELINES

DESCRIPTIF DU MARCHE :

Contrat GR7227 Construction d'un Bâtiment ERP Centre d'Information du Public (CIP)

DONNEUR D'ORDRE :  

NATURE DE LA PRESTATION :

Construction d'un Centre d'Information du Public (CIP) , bâtiment ERP (Etablissement Recevant du Public), et d'un parking adjacent.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A RÉALISER :

Construction sur le site du futur EPR2 de Gravelines d'un bâtiment ERP d'environ 925 m² de surface utile, accompagné d'un parking de 20 places VL.

Le futur CIP comprendra les principales entités fonctionnelles suivantes :

- Un espace tertiaire,
- Une salle de conférence modulable,
- Un espace d'exposition avec back office traiteur.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Cahier des charges sera accessible sur le portail achat d'EDF après validation de l'accord de confidentialité et confirmation de l'intérêt.

CONTACTS :

Direction Immobilier Groupe (DIG)
Romain COCQUEMPOT romain.cocquempot@edf.fr
Palma CARBAJAL palma.carbajal@edf.fr
Direction des Achats Groupe (DAG)
Corinne GENEVRIEZ corinne.genevriez@edf.fr

POINTS PARTICULIERS :

Périmètre du projet : Le projet couvre l'ensemble des corps d'état nécessaires à la réalisation complète du bâtiment à savoir :

- Voirie et réseaux divers,
- Génie Civil,
- Clos et couvert (couverture et étanchéité),
- Corps d'état secondaires (sols, cloisons, menuiseries, faux-plafonds, revêtement et peinture ...),
- Courants forts - Courants faibles,
- Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie et fluides sanitaires,
- Gestion Technique du Bâtiment.

Le site de construction se situe à proximité immédiate de lignes THT aériennes et souterraines.

Contraintes environnementales fortes.

Expérience similaire sur sites industriels en exploitation attendue.

Exigences fortes en matière de politiques Santé-Sécurité et Environnement.

PROGRAMMATION :

- Publication d'un avis au Journal Officiel de l'Union Européenne : Non
- Appel d'offre en entreprise générale de octobre 2026 à janvier 2027
- Démarrage du marché envisagé : mars 2027

Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.